

- Concile de Milan, 1103**, où le prêtre Li prang s'offrit à subir l'épreuve du feu, pour justifier l'accusation de simonie qu'il portait contre l'archevêque de cette ville. Les Pères empêchèrent l'épreuve : mais quelque temps après, le zéléteur, s'obstinant à le faire, et passant entre deux bûchers allumés, fut blessé par le feu à une main et à un pied, quoique ses vêtemens n'eussent pas été endommagés.
- Concile de Rome, 1104**, où Pascal II réprimanda l'archevêque de Trèves d'avoir reçu l'investiture de l'empereur Henri, sans lui adresser toutefois aucun reproche, à raison de son attachement pour ce prince excommunié et déposé.
- Concile de Guetlimbourg ou de Northausen, 1105**. Le roi Henri V, révolté contre l'empereur son père, y survint tout-à-coup, et protesta avec larmes, qu'il n'avait accepté le sceptre que malgré lui, et qu'il était prêt à le remettre à son père, pourvu que celui-ci se soumit à la sainte Eglise. Tous les évêques parurent persuadés de sa droiture.
- Concile ou plutôt diète de Mayence, 1105**, où l'on vit, avec les légats du pape, au moins cinquante-deux seigneurs laïques de l'empire. Ce fut dans cette assemblée, transférée de Mayence à Gilmheim, que se consumma la substitution de Henri V à son père, bien plus par les manœuvres séculières que par les puissances ecclésiastiques.
- Concile de Londres, 1107**. On y défendit les investitures par la crosse et l'auneau, sans préjudice de l'hommage dû au roi.
- Concile de Londres, 1108**, par lequel les prêtres incontinens, s'ils veulent encore célébrer la messe, sont obligés de quitter leurs femmes, et ne peuvent plus leur parler que hors de leurs maisons, en présence de deux témoins.
- Concile de Cologne, 1110**, qui, sur la réquisition de l'historien Sigebert, moine de Gemblours, déclara la canonisation de S. Guibert, fondateur de cette abbaye.
- Concile de Latran, 1112**. Pascal II y révoqua le privilège des investitures, que la violence de Henri V avait extorqué de ce pape, l'année précédente; ce qui fut confirmé par un autre concile de Latran en 1116.
- Concile de Reims, 1119**, auquel se trouva Calixte II, et où l'on défendit de rien exiger pour le baptême, les saintes huiles et la sépulture.
- Concile de Beauvais, 1120**, qui canonisa S. Arnoul de Soissons.
- Concile de Soissons, 1121**, où Abailard fut obligé à brûler de sa propre main son livre de la Trinité, puis envoyé dans un monastère.
- Assemblée de Worms, 1122**, où eut lieu la réconciliation du pape et de l'empereur. Le prince renonça aux investitures, et le pontife lui conserva le droit de donner les régales aux prélats et aux églises.
- Neuvième concile général, premier de Latran, depuis le 18 mars jusqu'au 5 avril 1123**, sur la question des investitures. On y vit, avec le pape Calixte II, plus de trois cents évêques et plus de six cents abbés. Il ne nous reste de ce concile que vingt-deux canons, presque tous répétés des conciles précédens.